

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 24 novembre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 23 novembre 2015**

**2015 DFPE 174** Subventions et avenants avec l'association ENFANT PRÉSENT (20e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association ENFANT PRÉSENT ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 2 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association ENFANT PRÉSENT ayant son siège social 15/21, rue des Montiboeufs (20e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 511.380 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche familiale préventive située 1/7, rue Pierre Gourdault (13°).

(N° de dossier 2015\_01920 - N° Tiers SIMPA 45861)

Article 3 : Une subvention de 523.448 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche familiale préventive située 107, rue Marcadet (18°).

(N° de dossier 2015\_01921 - N° Tiers SIMPA 45861)

Article 4 : Une subvention de 145.277 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour le multi accueil située 107, rue Marcadet (18°).

(N° de dossier 2015\_01922 - N° Tiers SIMPA 45861)

Article 5 : Une subvention de 332.572 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche familiale préventive située 70, rue Panoyaux (20°).

(N° de dossier 2015\_01918 - N° Tiers SIMPA 45861)

Article 6 : Une subvention de 118.440 euros est allouée à l'association ENFANT PRÉSENT pour sa crèche collective située 70, rue Panoyaux (20°).

(N° de dossier 2015\_01919 - N° Tiers SIMPA 45861)

Article 7: La dépense correspondant à ces subventions, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2015 et suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**